

Bonnevaux, le 16 mars 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2015

Présents : Roseline Boussac, Yves Bové, Frédéric Vidal, Marie-Cécile Chandesris, Bertrand Poincin, Damien Loyal, Victor Matalonga, Eric Dedieu, Sébastien Hérard

Procurations : Sabine Hurel à Yves Bové

Absent : Pascal Perquis

Secrétaire : Sébastien Hérard

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 janvier 2015 :

Tous les élus présents expriment à Victor, Bertrand et Damien leur désagrément quant à leur attitude au cours du Conseil Municipal du 28 février 2015. Madame le Maire et son adjointe tiennent à relater les faits suivants :

A 17 h, les élus s'assoient autour de la table et le quorum est atteint.

Victor et Bertrand quittent la séance afin qu'il n'y ait plus le quorum et que la séance ne puisse pas avoir lieu.

Bertrand donne les motifs :

- Cette décision a été prise avec Damien Loyal qui n'a pas apprécié que Madame le Maire reste sur la date du 28 février pour le Conseil, malgré son indisponibilité ;
- Madame le Maire aurait retiré de l'ordre du jour deux projets de délibérations concernant les sectionnaux et la suppression de l'adhésion au CNAS .

Madame le Maire et son adjointe leur indiquent que les décisions ne sont pas définitivement retirées ; mais nécessitent quelques éclaircissements.

Modifications prix de l'eau :

AEP/ASSAINISSEMENT :

Sur les exigences de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Gard, le prix de l'eau est ajusté : le mètre cube est passé de 0,63 à 0,66 € en hiver et de 1.57 à 1.63 € en été. Le compteur a augmenté de 75 à 100 € par an.

1

Bertrand et Victor ont travaillé sur les prix de l'eau et de l'assainissement. Ils ont proposé d'augmenter au minimum le prix de l'eau et de façon plus conséquente les compteurs, répartissant l'effort financier sur la totalité des habitants, résidents secondaires y compris.

Le prix de l'assainissement passe de 0.40 à 0.70 € par mètre cube. 0.70 € est le prix minimum recommandé par l'Agence de l'eau. Le branchement assainissement passe de 40 à 50 €.
Abstention : Yves Bové et Sabine Hurel

EAU IRRIGATION :

Le prix du mètre cube d'eau d'irrigation a été augmenté de 0.20 à 0.22 euros par mètre cube. Le prix du branchement passe de 20 à 25 euros. Il est noté que les prix de l'eau d'irrigation ont fortement augmentés ces trois dernières années. L'augmentation de cette année se veut « raisonnable ».

Autres modifications tarifaires :

LOCATION SALLE POLYVALENTE :

Le prix de la location de la salle polyvalente passe de 1.50 à 2 euros par heure. Il est de 10 euros pour une journée complète. Un chèque de caution de 100 euros est exigé en Mairie pour couvrir d'éventuels dégâts ou dégradations. Yves Bové est responsable de la location de la salle.

LOCATION COL DU PEYRAS :

Un tarif journalier de 50 € sans électricité et 200 € avec électricité est décidé pour la location du site du col du Peyras pour 24 h. Un tarif horaire de 10 € par heure avec électricité est également fixé. Roselyne Boussac est responsable de la location du site.

PRIX DES PHOTOCOPIES :

Un barème a été mis en place en fonction du nombre de photocopies, du format et du choix N/B ou couleurs. Il est disponible à la Mairie sous la forme d'un tableau tarifaire.

ACCES INTERNET ESPACE PUBLIC :

Le prix de l'abonnement passe de 10 à 20 euros par an. Abstention Sébastien Hérard.

JETONS LAVERIE :

Le prix des jetons passe de 0.76 à 0.80 euros. Il faut trois jetons pour un lavage et deux pour un séchage.

Bail à ferme :

Deux baux ruraux ont été accordés par le conseil municipal.

Un à Lionel Zienstag pour une surface d'un hectare et quinze ares aux lieux-dits Combe de Claux, l'Elze, Les Faisses et Leveze au prix de 20 € l'hectare. Abstention Yves Bové.

Un à l'association Agricolis d'une surface de deux hectares quarante et un ares aux lieux-dits des Taillades et des Clapouses au prix de vingt euros l'hectare. Abstention Yves Bové.

Taux d'imposition :

Pas de changement pour l'instant. Il est mentionné qu'une réforme des bases est nécessaire.

Subventions :

ETUDES :	110 € pour les élèves du collège
	150 € pour les lycéens et apprentis
	190 € pour les étudiants

2

COMITE DES FETES	500 € de subvention
ASSOCIATION LES RESTOS DU CŒUR	150 € de subvention

Ces subventions sont adoptées à l'unanimité.

Adhésion au SMD du Gard :

Le conseil Municipal entérine la décision de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes d'adhérer au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eaux et Milieux Aquatiques du Gard (SMD)

Établissement Public Foncier (EPF) :

Il est souligné, notamment par Bertrand Poincin combien l'existence et le fonctionnement de l'EPF peuvent nous être utiles. Cet organisme propose une aide à la constitution de dossiers pour l'accession des biens à la commune. Ils conditionnent leur aide à un engagement minimum de construction de 25 % de logements sociaux pour la commune. Des subventions ainsi qu'une aide au montage de dossiers sont accessibles par l'EPF.

Travaux d'extension AEP Nojaret :

Éric Dedieu suit le dossier.

La SCAIC a été choisie.

Réunion sur le terrain le 30 mars au parking de Nojaret.

Les travaux devraient se dérouler du 15 avril à fin juillet.

Ils conditionnent une restriction de la circulation pour l'accès à Nojaret.

Un goudronnage de la route de Nojaret est prévu en fin de chantier.

Les travaux sur la partie basse de la route seront financés sur les primes suite aux dégâts et intempéries.

Investissements 2015 :

Une réunion est prévue mardi 10 mars à 14h pour finaliser le plan d'investissement 2015.

Questions diverses :

TOIT DE L'EGLISE :

Le nombre de réponse à l'appel à candidature pour la réfection du toit de l'église est resté faible. Une seule réponse valable de lauzier couvreur et une proposition pour la maçonnerie trop élevée. L'appel à candidature doit être relancé. Madame le Maire s'en charge.

TOIT DE L'ANCIENNE MAIRIE :

Le coût pour la commune serait de 3000 euros car elle profiterait de subventions à hauteur de 80%. Il y a un donc un intérêt d'opportunité à faire cette réfection. Sinon l'intérêt de couvrir en lauzes est surtout esthétique et patrimonial. Il est décidé de d'abord réparer la fuite du toit. La décision de couvrir en lauzes sera rediscutée plus tard.

PERMANENCE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES :

Organisation et répartition des planches horaires des permanences pour les élections départementales pour les élus. Bertrand Poincin et Victor Matalonga ne souhaitent pas tenir de permanence par conviction politique.

3

COURRIER DE CITOYENS :

La commission agricole a reçu un courrier de citoyens estimant ne pas être assez mis au courant des projets et des décisions prises.

La commission se défend en se déclarant ouverte à tous et que les citoyens sont invités. Tout ce qui est dit dans cette commission est donc public.

Pourtant le fait que des documents de projets d'aménagement produits lors d'une réunion aient été rendu

publics a été reproché à Yves Bové.

L'agriculture et surtout l'aménagement du territoire restent des thèmes sensibles sur la commune entre préservation des paysages et du vivant, maintien et développement d'une activité économique, vie alternative, préoccupations écologiques et socio-économiques.